



Association loi 1901

Paris, le 4 octobre 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022, qui doit être examiné prochainement par le parlement, prévoit la possibilité que des bilans visuels, prescription et renouvellement de corrections optiques et de lentilles puissent être réalisés par une profession non médicale (orthoptistes), sans examen médical du patient.

L'**Association France Glaucome** souhaite vous préciser que la consultation médicale réalisée par un ophtalmologiste lors de la prescription de lunettes ou de lentilles n'a souvent pas pour seul but la prescription d'une correction optique, mais permet également un dépistage des principales maladies oculaires, et notamment du glaucome.

Le glaucome est une maladie fréquente (1,2 à 1,5 millions de personnes affectées en France), silencieuse et indolore, et qui doit être dépistée et traitée tôt pour éviter son évolution vers la cécité. Actuellement, **la plupart des cas de glaucome connus ont été dépistés lors d'une consultation de routine ayant pour buts la vérification de la vue et la prescription ou le renouvellement de lunettes ou de lentilles**. Confier à une profession non médicale ces actes conduirait très certainement à ne pas dépister de nombreux cas de glaucome, et à terme à augmenter le nombre de personnes aveugles du fait d'un glaucome.

Le dépistage du glaucome repose en pratique courante à la fois sur la mesure de la pression oculaire et sur l'évaluation du nerf optique lors de l'examen du fond d'œil. La réalisation d'un examen du fond d'œil est un acte complexe, qui nécessite un apprentissage long et complet, et qui doit être pratiqué régulièrement par celui qui le réalise pour être de qualité.

Nous pensons donc que la prescription et le renouvellement des lunettes et de lentilles doivent systématiquement être accompagnés d'un examen ophtalmologique complet. Nous espérons que cette proposition sera corrigée lors de l'examen du projet de loi.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

Mme Deborah Loi,

Présidente de l'Association France Glaucome